

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 11 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain
SIVEC Jean

OGER Isabelle
REUTER Olivier
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

DEBAILLEUL Delphine

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 913 Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le Budget Communal est voté en nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 par la délibération n° 2022-632 du 16 juin 2022 ;

Il rappelle également que par la délibération n° 2023 - 705 du 31 mars 2023 le Conseil a approuvé l'adoption de la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 : application de la fongibilité des crédits, autorisant Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2025, présenté à la Commission Finances du 04 avril 2025 ;

Le Budget Total 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 1 841 062,25 € ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la Commune de Beyren-Lès-Sierck pour l'exercice 2025 ;

Au vu de la présentation globale du budget ;

Considérant le travail de la Commission Finances du 04 avril 2025 ;

Considérant le travail des Commissions Urbanisme et Voiries, ruisseau, chemins de champs, sécurité routière du 04 avril 2025 ;

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Après s'être fait présenté le budget primitif et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoir ;

- **Arrête et approuve** le budget 2025 comme suit :



SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 018 098,82 €	1 018 098,82 €
INVESTISSEMENT	674 258,85 €	721 010,48 €
Reste à réaliser 31/12/2024	148 704,58 €	101 952,95 €
INVESTISSEMENT total	822 963,43 €	822 963,43 €
TOTAL	1 841 062,25 €	1 841 062,25 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de :
562 438,72 €.

Un excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 s'élève à 26 476,16 €.

- **Autorise** M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des 2 sections.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 14 avril 2025
Le Maire :
Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 14 avril 2025
Le Maire,

